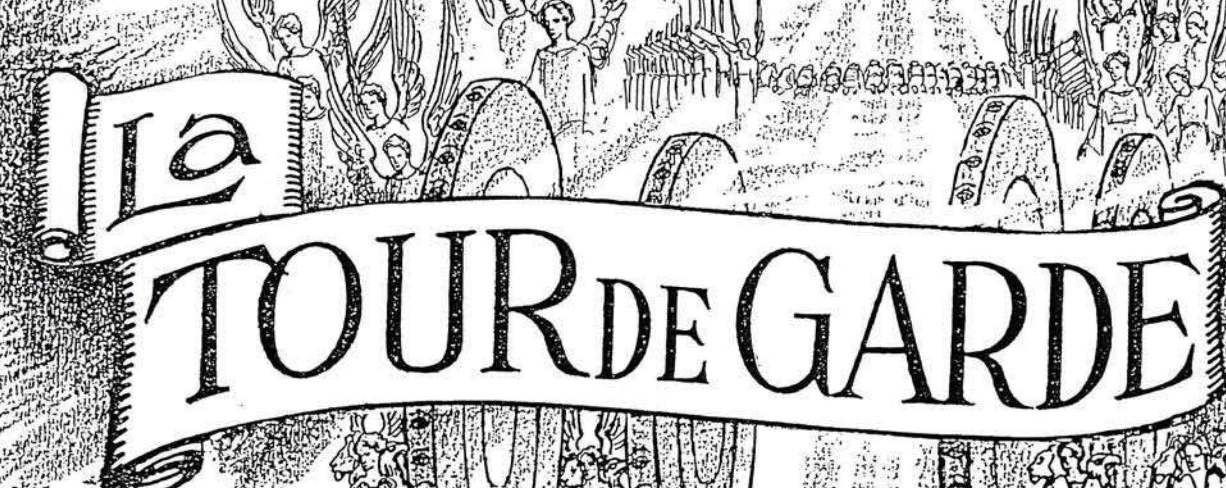
Sylvain Her



LA TOUR DE GARDE

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

„Ils sauront que je suis Jéhovah."
- Ezéchiel 35:15.

XXXVII Année No 15

Journal bimensuel 1er août 1939

— BERNE —

SOMMAIRE

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." Esaïe 43:15.

Journal bimensuel édité par la
WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
Berne (Suisse)
Bureaux centraux:
117 Adams Street — Brooklyn, N. Y., U.S.A.
J. F. Rutherford, président; W. E. van Amburgh, secrétaire

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande » (Esaïe 54 : 13, D.).

Les Ecritures enseignent clairement

QUE JEHOVAH, le seul vrai Dieu qui est d'éternité en éternité, fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. Que le Logos, la première de ses œuvres, ayant été par lui rendu capable de créer toutes choses, est maintenant le Seigneur Jésus-Christ, couvert de gloire, et revêtu de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre, et qu'à ce titre il est le principal exécuteur des desseins de Jéhovah.

QUE DIEU fit la terre pour être la demeure éternelle de l'homme qu'il créa parfait, mais que celui-ci fut condamné à mort pour avoir volontairement transgressé la loi divine, et qu'à cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

QUE JÉSUS fut fait homme; qu'en cette qualité il mourut afin de payer la rançon du genre humain, que Dieu le ressuscita avec un corps divin immortel et indestructible, et qu'après l'avoir exalté au-dessus de toute créature et de tout nom, il lui donna tout pouvoir et toute autorité.

QUE L'ORGANISATION DE JÉHOVAH appelée Sion, a pour principal chef Christ Jésus qui est le roi légitime du monde; que les fidèles disciples de Christ Jésus oints par Dieu, sont des enfants de Sion, et que comme membres de l'organisation de Jéhovah, ils sont ses témoins qui ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à sa suprématie, et de proclamer ses desseins envers l'humanité, tels qu'ils sont exposés dans la Bible, portant ainsi les fruits du royaume pour la joie de ceux qui les écoutent.

QUE LE MONDE A PRIS FIN parce que Jéhovah a placé le Seigneur Jésus-Christ sur son trône. Et celui-ci après avoir chassé Satan du ciel, a commencé l'établissement du royaume de Dieu sur la terre.

QUE LA DÉLIVRANCE et les bénédictions après lesquelles les peuples soupirent depuis longtemps, ne leur seront dispensées que par le royaume de Dieu administré par Christ, lequel a commencé à régner. Que la prochaine grande œuvre libératrice du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan, et l'instauration du règne de la justice par toute la terre. Et que tous ceux qui obéiront aux justes lois du royaume, vivront éternellement heureux sur la terre.

Sa Mission

LE BUT de ce journal est de faire connaître aux hommes Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins tels qu'ils sont révélés par la Bible. Il contient des études spécialement destinées à encourager et affermir la foi des témoins de Jéhovah et de tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à ce que l'étude des Ecritures soit méthodique et progressive. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. « La Tour de Garde » contient en outre des sujets propres à être radiodiffusés et à servir à l'enseignement du public par d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tenant strictement à ce que dit le Saint Livre, repousse toute tradition et toute adjonction humaine. Elle est tout à fait indépendante de toute secte, n'appartient à aucun parti, et ne relève d'aucune institution ou organisation de ce monde en général. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu qui est administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Saintes Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et évite les critiques personnelles.

Abonnements:

Suisse: 1 an 6 fr.— Chèques postaux Berne III 3319.
6 mois 3 fr.—
France: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Paris 1310-71.
6 mois 20 fr.—
Belgique: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Bruxelles 96976.
6 mois 20 fr.—

Autres pays: 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). Payable au bureau de la Société du pays même ou, s'il n'y a pas de bureau dans le pays respectif, directement à la Société à Berne, par mandat-poste international.

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Adresses de livraison:
Suisse: .... 39, Allmendstrasse, BERNE
France: .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique: .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES
Luxembourg: .... 37, Côte d'Eich, LUXEMBOURG
Adressez-vous toujours à la Société

Ce périodique, traduit de l'anglais, paraît en plusieurs langues.)

Responsable en Suisse: F. Zürcher, Berne.
Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne
7534 Printed in Switzerland

Période de témoignage « Mission divine »

Le mois d'août a été désigné pour la période de témoignage dite « Mission divine ». La saison d'été est favorable au travail et cette action aura en outre l'avantage d'être une diffusion intensive de brochures en séries et de brochures isolées. Les groupes ne manqueront pas de profiter de cette occasion pour écouler leur stock dans la mesure du possible.

Quel est le proclamateur, tant parmi les témoins oints que parmi les personnes de bonne volonté, qui pourrait négliger de se tenir prêt pour accomplir sa mission divine? Qui voudrait s'abstenir de participer à cette nouvelle période de proclamation dans la mesure de ses forces?

Ne manquez pas de faire votre rapport, comme de coutume, à la fin du mois.

Programme des causeries par Radio

WALLONIA-BONNE ESPERANCE (Belgique)

Longueur d'onde environ 202 m
Vendredi .... 14 h 30 à 14 h 45

Etudes de « La Tour de Garde »

La Rançon (Seconde partie) (Edit. du 1er août)

Semaine du 3 septembre .... § 1 à 27
Semaine du 10 septembre .... § 28 à 48

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH
XXXVII Année 1er Août 1939 No 15

La Rançon

(Seconde partie)

« Maintenant, ainsi parle l'Eternel, celui qui t'a créé, ô Jacob! celui qui t'a formé, ô Israël! Ne crains point, car je t'ai racheté. Je t'ai appelé par ton nom; tu es à moi. Car moi, l'Eternel, je suis ton Dieu, le Saint d'Israël, ton Sauveur. J'ai donné pour ta rançon l'Egypte, et l'Ethiopie et Séba en échange de toi. Parce que tu es précieux à mes yeux, digne d'estime, parce que je t'aime, je donnerai des hommes à ta place et des nations pour te racheter [pour ta vie] »
(Esaïe 43: 1, 3, 4; version synodale).

JEHOVAH a révélé son dessein consistant en premier lieu à racheter et délivrer l'Eglise, c'est-à-dire les chrétiens qui sont les membres du corps de Christ, les élus qui régneront avec Christ dans son Royaume; secondement, lorsque le choix de ces élus a été effectué jusqu'à leur nombre intégral, à rassembler et délivrer ses « autres brebis », œuvre du Seigneur qui est en cours actuellement. Longtemps avant que Christ Jésus vînt comme homme sur la terre, Dieu parla par la bouche de ses saints prophètes des dispositions qu'il prendrait pour le salut des membres de la race humaine qui croiraient en lui et lui obéiraient. Ce sujet est tellement important pour les croyants qu'il semble opportun d'examiner ici quelque peu en détail les textes scripturaux prophétiques qui furent écrits avant que le prix de rachat eût réellement été fourni et qui forment la partie des saintes Ecritures désignée pendant longtemps sous le nom d'« Ancien Testament ».

² Le terme « rançon » vient du mot latin *redemptio*. Ainsi, *rançon* et *rédemption* sont étroitement liés et ce rapport est bien établi dans la Bible. Comme dans nos études le mot *rançon* paraît fréquemment, nous rendons ci-après la définition qu'en donne le lexicographe anglais Webster: « *Rançon* signifie « action de racheter », de délivrer ou libérer un prisonnier par le paiement d'une valeur équivalente; somme, prix ou dédommagement exigé ou payé pour le rachat d'un captif ou de captifs; prix payé pour délivrer quelqu'un de la captivité; amende, dédit. La personne ou la chose qui rachète ou délivre. » Racheter veut dire: « Délivrer de la captivité, de l'esclavage, d'une peine ou autre par la présentation d'un prix fixé. Libérer, affranchir du péché, par exemple, de son châtiment, de ses conséquences. Etre le libérateur de quelqu'un ou de quelque chose. »

³ Le terme *racheter* est aussi défini ainsi: « Rentrer en possession de quelque chose par la remise d'un prix arrêté; acheter de nouveau. Délivrer, sauver de la captivité, de l'esclavage, d'une obligation ou d'un engagement quelconque par le paiement d'une rançon. Reprendre ou regagner un bien hypothéqué ou grevé par l'exécution des obligations prescrites, p. ex. par l'acquittement de ce que l'on doit. Sauver, délivrer, ramener. »

⁴ Ce sont différents termes hébreux de l'original des saintes Ecritures qui sont rendus dans nos versions par « rançon », « racheter », « sauver », « affranchir », « libérer ». Ainsi: *kopher* et *pidhion* ont été traduits par «rançon »; *gaal* et *pahdah* par « racheter » et « sauver ». Tout mot hébreu doit avoir de par sa racine une signification primitive qui le rende propre aux diverses combinaisons dans lesquelles il entre, soit, dans le cas qui nous occupe, un sens de libération, de délivrance. Ci-après quelques exemples:

⁵ *Gaal*, rendu par les verbes « délivrer », « sauver », « racheter » paraît dans les Ecritures tout d'abord en relation avec Jacob: « . . . l'ange qui m'a délivré » (Genèse 48: 16). Dieu parla à Moïse en ces termes: « C'est pourquoi dis aux enfants d'Israël: Je suis l'Eternel, . . . je vous sauverai [non avec des sacrifices, mais] à bras étendu » (Exode 6: 6). Après le passage de la mer Rouge, Moïse dit à Jéhovah: « Par ta miséricorde, tu as conduit, tu as délivré ce peuple » (Exode 15: 13). « Souviens-toi de ton peuple que tu as acquis autrefois, que tu as racheté comme la tribu de ton héritage! Souviens-toi de la montagne de Sion, où tu faisais ta résidence » (Psaume 74: 2). « Par ton bras [et non par des sacrifices] tu as délivré ton peuple, les fils de Jacob et de Joseph » (Psaume 77: 16). « Approche-toi de mon âme, délivre-la! Sauve-moi, à cause de mes ennemis! » (Psaume 69: 19). Ces paroles prophétiques ont trait à Jésus, notre Rédempteur. Jésus est le Roi que Jéhovah a investi du pouvoir. A son sujet il est écrit: « O Dieu, donne tes jugements au roi [Christ Jésus], et ta justice au fils du roi [de Jéhovah, le Roi éternel]! » « Il aura pitié du misérable et de l'indigent, et il sauvera la vie des pauvres; il les affranchira de l'oppression et de la violence, et leur sang aura du prix à ses yeux » (Psaume 72: 1, 13, 14). C'est encore le même mot hébreu qui se trouve dans les passages suivants: « Mon âme, bénis l'Eternel! Que tout ce qui est

en moi bénisse son saint nom! C'est lui qui délivre ta vie de la fosse, qui te couronne de bonté et de miséricorde » (Psaume 103: 1, 4). « Qu'ainsi disent les rachetés de l'Eternel [les membres du « reste » libérés de l'organisation de Satan], ceux qu'il a délivrés de la main de l'ennemi » (Psaume 107: 2, 3). « Nations, écoutez la parole de l'Eternel, et publiez-la dans les îles lointaines! Dites: Celui qui a dispersé Israël [l'Israël selon l'esprit, en 1918] le rassemblera [il l'a fait depuis 1919 en réunissant ses fidèles auxquels il accordait sa grâce], et il le gardera comme le berger garde son troupeau. Car l'Eternel rachète Jacob, il le délivre de la main d'un plus fort que lui. Ils viendront, et pousseront des cris de joie sur les hauteurs de Sion; ils accourront vers les biens de l'Eternel » (Jérémie 31: 10 à 12).

6 « Jacob » préfigure le peuple oint auquel Jéhovah adresse ces paroles: « Maintenant, ainsi parle l'Eternel, celui qui t'a créé, ô Jacob! celui qui t'a formé, ô Israël! Ne crains point, car je t'ai racheté. Je t'ai appelé par ton nom; tu es à moi [*Synodale*]. Vous êtes mes témoins, dit l'Eternel, vous, et mon serviteur que j'ai choisi, afin que vous le sachiez, que vous me croyiez et compreniez que c'est moi » (Esaïe 43: 1, 10).

7 Parmi les textes où le mot hébreu *gaal* est rendu par le verbe racheter et le substantif rédempteur se trouve celui-ci: « Cieux, réjouissez-vous! car l'Eternel a agi; profondeurs de la terre, retentissez d'allégresse! Montagnes, éclatez en cris de joie! Vous aussi, forêts, avec tous vos arbres! Car l'Eternel a racheté Jacob [son peuple élu], il a manifesté sa gloire en Israël. Ainsi parle l'Eternel, ton rédempteur, celui qui t'a formé dès ta naissance: Moi, l'Eternel, j'ai fait toutes choses, seul j'ai déployé les cieux, seul j'ai étendu la terre » (Esaïe 44: 23, 24). De même, le verset 6: « Ainsi parle l'Eternel, roi d'Israël et son rédempteur, l'Eternel des armées: Je suis le premier et je suis le dernier, et hors de moi il n'y a point de Dieu » (Esaïe 44: 6). En 1919, le Seigneur délivra son « reste » dévoué — la classe de fidèles préfigurée par Jacob — en le faisant sortir de l'organisation de Satan pour le rassembler dans son temple et, par cet acte, l'introduire dans son Royaume.

8 Une application analogue du participe passé « *racheté* » se voit ici: « Détache les liens de ton cou, captive, fille de Sion! Car ainsi parle l'Eternel: c'est gratuitement que vous avez été vendus, et ce n'est pas à prix d'argent que vous serez rachetés » (Esaïe 52: 2, 3). Notons bien que c'est sans présentation d'un prix qu'ils ont été rachetés. Le « reste » a déjà été en quelque sorte affranchi de l'organisation de Satan; sa délivrance sera complète quand, à Armaguédon, le Seigneur aura détruit tout ce qui formait cette organisation, et les survivants seront témoins de la délivrance accordée par Jéhovah à son peuple. Ce fut après avoir reconnu Jéhovah et Christ pour les seules « autorités supérieures » que le « reste » oint s'est trouvé libéré de l'organisation satanique. Il est toujours entouré par elle, il subit encore son opposition, mais, comme on vient de le voir, il en sera totalement délivré par le combat d'Armaguédon. Dans Esaïe 52: 9, 10, nous lisons: « Eclatez ensemble en cris de joie, ruines de Jérusalem! Car l'Eternel a consolé son peuple, il a racheté Jérusalem. L'Eternel a manifesté sa force et sa sainteté aux yeux de toutes les nations; et toutes les extrémités de la terre verront le salut de notre Dieu! » (*Synodale*).

9 Le « reste » est également représenté comme racheté et délivré dans ce texte-ci: « Sortez de Babylone, fuyez du milieu des Chaldéens! Avec une voix d'allégresse annoncez-le, publiez-le, faites-le savoir jusqu'à l'extrémité de la terre, dites: L'Eternel a racheté son serviteur Jacob » (Esaïe 48: 20).

10 Les fidèles sont encore mentionnés comme des rachetés dans le verset 4 d'Esaïe 63: « Car le jour de la vengeance est dans mon cœur, et l'année en laquelle je dois racheter les miens est venue. » Il ne s'agit pas ici du rachat par la rançon, mais de la délivrance du peuple de Dieu au temps où le courroux divin se déverse sur l'ennemi.

11 Le texte qui suit dépeint le contraste qu'offrent les hommes devenus infidèles après avoir été éclairés et désignés par le nom symbolique d'« Ephraïm », et ceux qui demeurent réellement fidèles au Seigneur et sont nés en Sion, qui sont ainsi les enfants de Sion, de l'organisation divine: « L'iniquité d'Ephraïm est gardée, son péché est mis en réserve. Les douleurs de celle qui enfante viendront pour lui [pour la classe des infidèles, du « méchant serviteur »]. C'est un enfant peu sage [cette classe a pris une mauvaise voie malgré la lumière qui lui avait été accordée], qui, au terme voulu, ne sort pas du sein maternel [contrairement à ce que firent d'autres enfants de Sion depuis 1918 où, à son avènement dans le temple, le Seigneur Jésus commença à les rassembler]. Je les rachèterai [en hébreu *pahdah:* affranchir] de la puissance du séjour des morts [eux, les fidèles nés en Sion depuis 1918], je les délivrerai de la mort. O, mort, où est ta peste? Séjour des morts, où est ta destruction? Mais le repentir se dérobe à mes regards! » (Osée 13: 12 à 14). Il n'est pas question ici de la rançon de la descendance d'Adam fournie par le précieux sang de Jésus; ces paroles concernent la « nouvelle création » (II Corinthiens 5: 17). Pour confirmer la conclusion que les rachetés en question sont les fidèles ayant été reçus dans l'organisation de Dieu, l'apôtre Paul cite justement de ce passage ces mots: « O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon? » (I Corinthiens 15: 55). Ces oints ont été rachetés de la mort lorsqu'après leur consécration à Jéhovah ils furent justifiés par lui. La délivrance prédite par Osée, par contre, a lieu après que les engendrés de l'esprit ont prouvé leur fidélité, conservé leur intégrité de cœur envers Dieu et été introduits dans le temple.

12 Ce texte ne pourrait être appliqué à juste titre au rachat de toute la race humaine par le sang de Jésus-Christ; il est clair que son langage se rapporte exclusivement aux hommes qui ont été justifiés et engendrés de l'esprit (Jean 3: 3, 5). Les rachetés sont délivrés en ce sens qu'ils sont dans le Royaume, ayant été amenés dans le temple. En

1918 ou à cette époque-là, Satan tenta d'exterminer les consacrés. La classe représentée par Ephraïm succomba et devint le « méchant serviteur » (Matthieu 24: 48 à 51), en conséquence de quoi Dieu ne lui permit pas de demeurer longtemps en Sion. Les fidèles furent affranchis, libérés de la puissance de l'adversaire qui avait espéré les envoyer dans la tombe et les anéantir par la mort. L'année 1914 marqua le temps où Christ Jésus fut investi du pouvoir par Jéhovah et où il commença à régner. Alors éclata la guerre dans le ciel et sur la terre également (Apocalypse 12: 7 à 12). Ce fut, sur la terre, le « commencement des douleurs » (Matthieu 24: 7, 8) et à partir de là jusqu'en 1919 le peuple des engendrés de l'esprit de Dieu fut plongé dans une grande détresse. En cette année 1919, toutefois, le Seigneur le libéra de l'organisation de Satan, empêchant ainsi que l'ennemi le vainquît. Voyons un autre texte qui soutient cette façon de voir: « Fille de Sion, souffre et gémis comme une femme qui accouche! Car maintenant tu sortiras de la ville et tu habiteras dans les champs, et tu iras jusqu'à Babylone; là tu seras délivrée, c'est là que l'Eternel te rachètera de la main de tes ennemis » (Michée 4: 10).

13 Jéhovah parle par son prophète d'un « chemin frayé » appelé la « voie sainte » où ceux que le Seigneur a purifiés doivent marcher (Esaïe 35: 8 à 10). Jusqu'au moment de la venue de Jésus-Christ dans le temple, soit, jusqu'en 1918, les fidèles furent contraints de se mêler à l'organisation de Satan et ils croyaient que les gouvernants de ce présent monde mauvais constituaient les « autorités supérieures » (Romains 13: 1). Lorsque Dieu leur eut fait connaître son organisation capitale et révélé leur relation avec elle, ils discernèrent la véritable signification du « chemin frayé » et s'y engagèrent sans plus tarder. Tous les justes doivent y marcher et le « reste » a le devoir d'y assumer la conduite de tous ceux qui cherchent le sentier de la justice, d'enseigner ces derniers afin qu'ils sachent comment aller à Dieu et à Christ Jésus. Les « impurs » ne sont pas autorisés à prendre cette voie sainte. Ainsi ce ne sont que les « rachetés du Seigneur qui doivent la suivre, comme l'a écrit le prophète: « Sur cette route [ce « chemin frayé »], point de lion; nulle bête féroce ne la prendra, nulle ne s'y rencontrera; les délivrés y marcheront » (Esaïe 35: 9).

14 Ce texte dévoile qui est racheté ou délivré. Ceux qui suivent exposent que ce sont les hommes consacrés et dévoués à Dieu qui sont les rachetés, que Jéhovah est le rédempteur, le sauveur, de quiconque lui est fidèle et qu'il n'est pas celui des incroyants ou méchants (Esaïe 41: 14; 43: 14; 44: 6, 24; 47: 4; 48: 17, 20; 49: 7, 26; 63: 16; Jérémie 50: 33, 34).

15 Jéhovah est le rédempteur de Sion: « Car ton créateur est ton époux: l'Eternel des armées est son nom; et ton rédempteur est le Saint d'Israël: il se nomme Dieu de toute la terre. Dans un instant de colère, je t'avais un moment dérobé ma face, mais avec un amour éternel j'aurai compassion de toi, dit ton rédempteur, l'Eternel » (Esaïe 54: 5, 8).

16 Les rachetés sont tous introduits dans l'organisation capitale de Dieu: « Un rédempteur viendra pour Sion, pour ceux de Jacob qui se convertiront de leurs péchés, dit l'Eternel » (Esaïe 59: 20; 60: 16). Job qui préfigura ou représenta ceux seuls qui sont pleinement dévoués à Dieu, s'exprima en ces termes: « Pour moi, je sais que mon rédempteur est vivant, qu'à la fin [le dernier jour; *Segond*] il se lèvera sur la terre » (Job 19: 25; *Synodale*). Il nous est montré là que la libération ou délivrance s'opère dans les derniers jours, alors que Jéhovah sauve son peuple oint des institutions iniques de Satan, de l'élément religieux surtout, dont le diable se sert pour combattre contre lui, l'outrager et le persécuter. « Car leur vengeur [autre version: leur sauveur] est puissant: il défendra leur cause contre toi » (Proverbes 23: 11).

17 Dans tous ces textes relatés ou cités il ne se trouve aucune mention directe d'un prix de rachat, d'un paiement libérateur. La pensée qui s'en dégage clairement est celle de la délivrance, de l'affranchissement du peuple oint de Dieu de la main de l'ennemi, de l'organisation de Satan et de ses agents qui s'opposent méchamment à lui et le persécute. Personne, dans l'organisation ennemie, n'est jamais racheté. Quand il est question de délivrance, c'est toujours d'une libération du joug de l'ennemi qu'il s'agit. Et c'est Jéhovah qui y pourvoit par le truchement de l'exécuteur en chef de ses volontés qui est Christ Jésus. Le mot hébreu *gaal* est aussi rendu par « rachat », « racheter » ou « racheté », en connexion avec un prix d'acquisition, dans les textes ci-après: « Si ton frère devient pauvre et vend une portion de sa propriété, celui qui a le droit de rachat, son plus proche parent, viendra et rachètera ce qu'a vendu son frère. Si un homme n'a personne qui a le droit de rachat, et qu'il se procure lui-même de quoi faire son rachat, il comptera les années depuis la vente, restituera le surplus à l'acquéreur, et retournera dans sa propriété. ... Mais si cette maison située dans une ville entourée de murs n'est pas rachetée avant l'accomplissement d'une année entière, elle restera à perpétuité à l'acquéreur et à ses descendants; il n'en sortira point au jubilé. ... Celui qui achètera des Lévites une maison, sortira au jubilé de la maison vendue et de la ville où il la possédait; car les maisons des villes des Lévites sont leur propriété au milieu des enfants d'Israël. ... Il y aura pour lui le droit de rachat, après qu'il se sera vendu: un de ses frères pourra le racheter. Son oncle, ou le fils de son oncle, ou l'un de ses proches parents, il se rachètera lui-même. Il comptera avec celui qui pourra le racheter; ou bien, s'il en a les ressources, l'a acheté depuis l'année où il s'est vendu jusqu'à l'année du jubilé; et le prix à payer dépendra du nombre d'années, lesquelles seront évaluées comme celles d'un mercenaire » (Lévitique 25: 25 à 50). Dans les passages suivants, notez que celui qui rachetait un bien devait verser un cinquième en plus du prix de l'estimation de ce bien faite par le sacrificateur (Lévitique 27: 13, 15, 19, 20, 27, 28, 31, 33).

18 Dans le livre de Ruth, *gaal* a encore la même signification: « Naomi dit à sa belle-fille [Ruth]:

Qu'il soit béni [Boaz] de l'Eternel, qui se montre miséricordieux pour les vivants comme il le fut pour ceux qui sont morts! Cet homme est notre parent, lui dit encore Naomi, il est de ceux qui ont sur nous droit de rachat » (Ruth 2: 20). Lire aussi Ruth 3: 9, 12, 13; Ruth 4: 1, 3, 4, 6, 8, 14. — Un procédé ou un acte analogue est décrit en outre dans le livre de Jérémie, chapitre 32, versets 7 à 9, où *gaal* est rendu de façon identique. Dans la réalisation de l'image constituée par Ruth et Boaz, la classe représentée par Ruth est celle du « reste », du peuple de Jéhovah, qui a été amené dans le temple par Christ Jésus, le plus grand Boas, après qu'il y fut entré. Le Seigneur employa, depuis 1922, la valeur de son sacrifice, la rançon, pour le rachat de ses fidèles afin qu'ils fussent justifiés et qu'ils pussent faire partie de son organisation royale, puis être admis dans sa bergerie et incorporés, en qualité de membres, dans le « corps de Christ ».

Villes de refuge

[19] *Gaal*, le mot hébreu, paraît aussi en relation avec les villes de refuge et avec l'acte du vengeur du sang de la victime. Dans le cas où un tel acte devait s'effectuer, il était exigé en paiement l'équivalent de ce qui était perdu, soit: une vie pour une vie. La même règle est prescrite dans Deutéronome 19: 21, où nous lisons: « Ton œil sera sans pitié: vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied » (*Synodale*). Dans les ordonnances concernant les villes de refuge, celui qui frappait à mort un meurtrier est nommé « le vengeur du sang [ou celui qui rachète le sang] ». Alors que diverses versions traduisent *gaal* par « vengeur », celle de Young (angl.) le rend par « rédempteur » dans ces textes: Nombres 35: 12, 19, 21, 24, 25, 27. Ce « rachat » du sang n'a rien à voir avec la rédemption apportée par le sang versé sur le Calvaire; il a trait au paiement ou à la rétribution que recevront dans la bataille d'Armaguédon les ennemis mortels de Dieu de la main du Vengeur ou Rédempteur antitypique, Christ Jésus, pour contre-balancer la valeur du sang qu'ils ont fait couler; autrement exprimé: au règlement de comptes du Vengeur ou Rédempteur Christ Jésus avec les ennemis de Dieu, dans le combat d'Armaguédon.

[20] Celui qui avait tué quelqu'un par inadvertance, involontairement, sans inimitié ou méchanceté, pouvait échapper au vengeur du sang, à celui qui rachetait le sang, en s'enfuyant dans l'une des villes de refuge et en y demeurant jusqu'à la mort du souverain sacrificateur qui faisait l'expiation des péchés; cela veut dire que dans la réalisation de l'image le coupable involontaire doit fuir dans l'organisation de Dieu régie par Christ et y rester sous la sauvegarde du sang expiatoire de Jésus-Christ, se confiant en ce sang répandu comme en l'unique moyen de protection et de salut. Quiconque, en ce temps-ci, a fait violence à la loi de Dieu et à son peuple, peut être racheté de la destruction par le sang rédempteur du Souverain Sacrificateur Christ Jésus. Dans cette image est préfigurée l'extermination des ennemis de Dieu à Armaguédon comme prix rédempteur de ceux qui ont été mis à mort par les impies. Le Souverain Sacrificateur Christ Jésus, Agent exécutif des décrets de Jéhovah, opère la rédemption, par la valeur de son sacrifice, de ceux qui fuient vers lui. Par contre, il exécute ceux qui restent dans le camp de l'adversaire et qui méritent la destruction à cause de leur méchanceté; il rétribue ainsi cette méchanceté dont ils ont fait preuve à son égard et à l'égard de son peuple. Dans les deux cas, un élargissement, une libération a lieu par le moyen de l'exécution ou du règlement d'une obligation, autrement dit par le châtiment du péché. Le prix rédempteur fourni à Golgotha est destiné à ceux qui ont foi dans les commandements de Dieu et qui s'y soumettent. Ce paiement ou cette compensation à Armaguédon est le châtiment de ceux qui le méritent, c'est-à-dire de ceux qui ont causé du mal intentionnellement ou autrement. Les créatures qui ont ainsi fait du tort aux « petits » du Seigneur, qui ont usé de violence à leur égard, se sont chargés d'une dette à cause de leur iniquité et sont mis dans l'obligation de s'en acquitter; en conséquence, ils paieront avec leur vie à Armaguédon. Ils ne peuvent payer leur dette à celui qui a subi le dommage, puisqu'il est mort; aussi doivent-ils en donner compensation au plus proche parent du mort. Celui qui cause la mort de son semblable étant le débiteur, le plus proche parent de la victime — le vengeur du sang, le « rédempteur » — doit lui donner la mort, car c'est en lui prenant la vie qu'il efface son passif. Considérons, ici, ce que Dieu dit au sujet de la « chrétienté » et de toutes les nations qui ont brisé l'alliance éternelle le sachant et le voulant, et avec lesquelles les comptes sont à régler: « Le pays est [autre version: sera] dévasté, livré au pillage; car l'Eternel l'a décrété. Le pays est triste, épuisé; les habitants sont abattus, languissants; les chefs du peuple sont sans force. Le pays est profané par ses habitants; car ils transgressaient les lois, violaient les ordonnances, ils rompaient l'alliance éternelle » (Esaïe 24: 3 à 5).

[21] Dans le cas où le meurtre a été commis accidentellement, il ne réclame pas la vie du meurtrier. Dans l'image, le meurtrier involontaire était protégé et gardé par le souverain sacrificateur, et aujourd'hui il l'est par Christ Jésus, le grand Souverain Sacrificateur qui fait l'expiation pour quiconque se réfugie en lui. Dans l'image, le meurtrier qui avait tué par méchanceté et de propos délibéré ne pouvait donner satisfaction d'aucune autre manière par aucun moyen que par la perte de sa propre vie; il fallait que sa vie lui fût ôtée par le vengeur du sang. A Armaguédon, le grand Vengeur ou Rédempteur agira de même avec les méchants. Ceci illustre et prédit le fait que la vie sacrifiée de l'homme Jésus n'entre pas en ligne de compte comme expiation ou rançon pour les méchants volontaires qui outragent Dieu et méprisent ses dispositions de salut. Ceux qui, à Armaguédon, mourront dans cette condition d'iniquité voulue, ne seront jamais rachetés, c'est certain (Nombres 25: 30 à 33)

Tous les textes dans lesquels se trouve le mot hébreu *gaal* fournissent la preuve que ces méchants ne seront en aucun cas rachetés, que seuls les pauvres et les indigents du Seigneur le seront. Par « pauvres et indigents » il faut entendre ceux des humains qui en viennent à reconnaître leur absolue incapacité à se sauver eux-mêmes, qui désirent cependant l'être, croient sincèrement en Dieu et en Christ Jésus à qui ils s'adressent pour obtenir le salut, la rédemption. Tous les impies qui refusent de bénéficier des mesures prises par Dieu pour le salut de l'homme demeurent sous la condamnation causée par le péché d'Adam: « Les méchants se tournent [*Synodale:* s'en vont] vers le séjour des morts, toutes les nations qui oublient Dieu » (Psaume 9: 18).

Mise à couvert par une rançon

22 Un autre vocable hébreu, *khopher*, est également traduit par « rançon ». Il dérive de *khaphar* qui signifie « couvrir » (dans le sens de contrebalancer, fournir une compensation, constituer une protection). Dans la Bible, le premier texte qui le renferme est celui de Genèse 6: 14, où l'on voit que Dieu dit à Noé: « Fais-toi une arche de bois de gopher; tu disposeras cette arche en cellules, et tu l'enduiras de poix [*khopher*] en dedans et en dehors. » Le même mot sert à décrire, dans le texte suivant, le prix de restitution, de remboursement imposé au propriétaire d'un bœuf ayant tué quelqu'un: « Si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort [à cause de la négligence volontaire dont il a fait preuve en ne prenant pas en considération l'avertissement reçu]. Si on impose au maître un prix pour le rachat de sa vie [*khopher*, un prix destiné à couvrir le dommage; selon certaines versions: une expiation], il paiera tout ce qui lui sera imposé » (Exode 21: 29, 30).

23 Selon toute apparence, le paiement d'un prix de rachat en espèces n'était permis dans ce cas que parce que le possesseur du bœuf n'avait causé la mort de la victime ni intentionnellement, ni directement, mais par son insouciance; et ce prix exigé de lui servait à couvrir ou à expier le tort occasionné.

24 A l'occasion d'un recensement parmi les Israélites, une rançon était exigée de tous: « Lorsque tu compteras les enfants d'Israël pour en faire le dénombrement, chacun d'eux paiera à l'Eternel le rachat [hébreu: *khopher*] de sa personne, afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie lors de ce dénombrement. Voici ce que donneront tous ceux qui seront compris dans le dénombrement: un demi-sicle, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras; un demi-sicle sera le don prélevé pour l'Eternel » (Exode 30: 12, 13).

25 La rançon mentionnée dans ce texte n'était sûrement pas un « prix équivalent ». La version des Septante rend le mot hébreu par le terme grec *lytron* qui a été traduit en français par « rançon » ou « prix de rachat ». Cela prouve que ce vocable « rançon » ne représente pas toujours un prix correspondant, de même valeur. Toutes les rançons ne sont pas un prix équivalent. Celle fournie par le précieux sang de Christ Jésus le fut à tous égards et devait l'être; car c'était le prix qu'exigeait le rachat, pour la descendance d'Adam, de ce qu'Adam lui avait fait perdre.

26 Dans le texte qui suit, « rançon » est la traduction du mot hébreu *khopher* et a été fréquemment appliqué à l'humanité en général, ce qui n'est pas exact: « S'il se trouve pour lui un ange intercesseur, un d'entre les mille qui annoncent à l'homme la voie qu'il doit suivre, Dieu a compassion de lui et dit à l'ange: Délivre-le, afin qu'il ne descende pas dans la fosse; j'ai trouvé une rançon [*Young:* une expiation] ... Dieu a délivré mon âme pour qu'elle n'entrât pas dans la fosse, et ma vie s'épanouit à la lumière » (Job 33: 23, 24, 28).

27 Dans cette image prophétique, Job figure les fidèles disciples du Seigneur, et la rançon protectrice, qui les « couvre » est renfermée dans l'intercession de Christ Jésus, lequel, dans ce texte biblique, est nommé « l'ange intercesseur ». En 1918, ces disciples dévoués — la classe illustrée par Job — furent dans une grande affliction parce que l'ennemi les opprimait. Dans cette même année, le Seigneur Jésus entra dans le temple de Jéhovah. Le saint-esprit ayant rempli ses fonctions de guide du peuple de Dieu, le Seigneur Jésus qui désormais était présent se chargea de représenter son peuple, d'intercéder pour lui auprès de Jéhovah. Il intervint en faveur des membres de ce peuple qui étaient tombés dans l'angoisse par suite de leur omission d'employer leurs lèvres à la proclamation de la vérité dans la mesure où ils l'eussent dû. Cette classe est montrée symboliquement dans la prophétie d'Esaïe où elle crie à Dieu, où Dieu l'entend et lui porte secours (Esaïe 6: 6, 7; 12: 1). Les fidèles qui crièrent ainsi à l'Eternel sont ceux qui ont trouvé dans l'intercession de Christ Jésus une rançon qui les mit à couvert. Il est certain que cette rançon ne couvrit pas la classe du « méchant serviteur ». Un « reste » fidèle seulement fut préservé de la chute dans la tombe parce que pour lui il y avait cet actif par quoi il était protégé ou couvert. Ce passage scriptural a été considéré comme se rapportant au « rétablissement » du monde, ce qui veut dire « aux hommes qui seraient régénérés dans les jours du règne de Christ », mais une telle interprétation est inexacte puisqu'il n'y a que les fidèles qui aient trouvé, grâce à leur avocat Christ Jésus, une rédemption, une délivrance.

Exclus

28 Le fait qu'il y a des gens qui sont exclus de la participation aux bénédictions provenant de la rançon est pleinement prouvé par les passages bibliques ci-dessous. Il ressort du contexte que les non-rachetés se révèlent avant Armaguédon, avant le déclenchement de la bataille, et non pas après Armaguédon et pendant le règne de mille ans du Roi Christ Jésus. Les prescriptions relatives aux villes de refuge en fournissent la preuve, car elles enseignent que Dieu a prédit par cette illus-

tration qu'il existe des humains en faveur desquels il ne peut y avoir ni satisfaction ni expiation. L'un des textes en question est celui-ci: « Vous n'accepterez point de rançon [d'expiation, selon diverses versions] pour la vie d'un meurtrier qui est coupable et digne de mort; car il doit mourir. Vous n'accepterez pas non plus de rançon [d'expiation] pour que celui qui s'est retiré dans la ville de refuge puisse revenir habiter dans le pays, avant la mort du sacrificateur » (Nombres 35: 31, 32; *Synodale*).

²⁹ L'expiation faite par le grand Souverain Sacrificateur Christ Jésus elle-même ne pourrait couvrir celui qui commet le meurtre avec intention, préméditation et méchanceté. De plus, celui qui bénéficie avant Armaguédon de la valeur rédemptrice de l'offrande de ce grand Souverain Sacrificateur, mais qui ne reste pas sous la protection qu'elle lui conférait, n'a aucune perspective de salut, soit durant Armaguédon soit après, durant le règne de Christ. Dans I Samuel 12: 3, le prophète met en évidence cette même règle: « Me voici! rendez témoignage contre moi, en présence de l'Eternel et en présence de son oint. De qui ai-je pris le bœuf et de qui ai-je pris l'âne? Qui ai-je opprimé, et qui ai-je traité durement? De qui ai-je reçu un présent [de qui ai-je pris une rançon; *Ostervald*], pour fermer les yeux sur lui? Je vous le rendrai. » Il nous est montré là qu'il y a réellement des humains qui sont totalement exclus du milieu de ceux qui reçoivent les bienfaits du sacrifice de la rançon.

³⁰ Elihu, serviteur de Dieu, qui paraît avec Job dans l'image prophétique, parle avec autorité lorsqu'il expose la règle divine en ces termes: « Si tu défends ta cause comme le méchant [si tu es plein de la cause du méchant; *Ostervald*], le procès et le jugement se suivent de près. Crains donc que la colère ne te pousse au blasphème; ne te laisse pas égarer par la pensée de la grandeur de l'expiation » (Job 36: 17, 18; *Synodale*]. Il est des hommes possédant la richesse: argent, position, influence ou considération — le haut clergé et les « grands du troupeau », par exemple — qui pensent être particulièrement favorisés par Dieu et Christ et qui comptent, pour leur sécurité, sur leurs trésors, leur réputation, leur condition. D'après l'Ecriture, toutefois, quelle est la fin de tout cela? Au Psaume 49: 7 à 10, nous lisons: « Ils se confient en leurs biens; ils se glorifient de la grandeur de leurs richesses. Mais l'homme ne saurait racheter son frère, ni payer à Dieu sa rançon [le prix de l'expiation; *version anglaise*] (*Synodale*). Car le rachat de leur âme est trop cher, et il ne se fera jamais, pour qu'ils continuent à vivre à perpétuité, et qu'ils ne voient pas le tombeau » (*Ostervald*). Ces gens-là meurent tout comme les animaux, parce qu'ils ne leur sont pas supérieurs. « L'homme qui est en honneur, et qui n'a pas d'intelligence, est semblable aux bêtes que l'on égorge » (Psaume 49: 21).

³¹ Dans le texte qui suit, le mot *jalousie* de nos versions communes est rendu dans celle de *Strong* (angl.) par « envie ». « Car la jalousie [l'envie] met un homme en fureur, et il est sans pitié au jour de la vengeance; il [Christ Jésus, le grand Souverain Sacrificateur] n'a égard à aucune rançon [expiation], et il est inflexible, quand même tu multiplierais les dons [que font les prêtres humains, le clergé, ou les médiateurs, soit pour des prières en faveur des âmes au « purgatoire », soit pour n'importe quoi d'autre] » (Proverbes 6: 34, 35).

³² Ces hommes ne peuvent pas non plus s'assurer la vie ou payer leur rachat en jetant leur or dans les rues. Ils ne peuvent acheter leur délivrance d'aucune manière. Les richesses d'une créature sont impuissantes à la racheter: « Tel fait le riche qui n'a rien du tout; et tel fait le pauvre qui a de grands biens. La richesse [que Dieu blâme] d'un homme est la rançon de sa vie [rançon que le coupable voudrait payer]; mais le pauvre [du Seigneur, qui s'estime lui-même pauvre et ne s'attend qu'au Sauveur] n'entend jamais de menaces [de réprimande] » (Proverbes 13: 7, 8; *Synodale*).

³³ Les impies deviennent, sous certaines conditions, la rançon des justes. Et comment cela? « Le méchant sert de rançon [d'expiation; *Young*] pour le juste, et le perfide pour les hommes droits » (Proverbes 21: 18). Ce passage a trait à Armaguédon. Lorsqu'au jour de sa bataille Jéhovah Dieu fera éclater sa colère par l'intermédiaire de Christ Jésus, les méchants, infidèles volontaires, devront être exécutés. Leur mort sera le prix de la liberté des humains justes et intègres; autrement dit, elle délivrera les justes et droits de l'oppression qu'ils leur font subir. Ces impies qui transgressent la loi divine de propos délibéré rachèteront les justes par leur mort. Il en sera ainsi parce qu'ils ne veulent se soumettre à aucune mesure en faveur de la liberté des justes. Le Seigneur interviendra contre eux et portera ainsi secours aux opprimés. Esaïe 43: 1, 3, 4 confirme ce point par ces paroles: « Maintenant, ainsi parle l'Eternel, celui qui t'a créé, ô Jacob! celui qui t'a formé, ô Israël! Ne crains point, car je t'ai racheté. Je t'ai appelé par ton nom; tu es à moi. Car moi, l'Eternel, je suis ton Dieu, le Saint d'Israël, ton Sauveur. J'ai donné pour ta rançon [pour l'expiation] l'Egypte, et l'Ethiopie et Séba en échange de toi. Parce que tu es précieux à mes yeux, digne d'estime, parce que je t'aime, je donnerai des hommes [les méchants] à ta place et des nations [les transgresseurs de la loi divine] pour te racheter [en échange de ta vie] » (*Synodale*).

³⁴ Les Israélites religieux conspirèrent contre Jérémie, le fidèle serviteur de Dieu, le prophète, qu'ils voulaient faire mourir. De même, les religionistes d'aujourd'hui complotent avec leurs associés aux fins d'ôter la vie aux témoins de Jéhovah, dont Jérémie fut une figure, un exemple. Le prophète annonça, sous la direction divine, le dessein de Jéhovah concernant ces hommes-là; il dit: « Car ils ont creusé une fosse [eux, les conspirateurs religieux] pour me prendre [pour prendre le « reste », les oints de Dieu], ils [le clergé et ses alliés] ont tendu des filets sous mes pieds [les « pieds » de Christ Jésus, les derniers membres qui soient encore sur la terre, les témoins

de Jéhovah]. Et toi, Eternel, tu connais tous leurs complots pour me faire mourir. Ne pardonne pas leur iniquité [ne couvre point leur iniquité; *Ostervald*], n'efface pas leur péché de devant toi. Qu'ils soient renversés en ta présence [à Armaguédon]! Agis contre eux au temps de ta colère! » (Jérémie 18: 22, 23). Cela montre que ces conspirateurs ne bénéficient point du sacrifice de la rançon, ni pendant ni après Armaguédon.

35 Les fils d'Eli, souverain sacrificateur d'Israël à Silo, étaient pervers. Ils préfigurèrent ainsi « l'homme du péché » composé du « méchant serviteur » et des persécuteurs, religieux et autres, du peuple de Dieu. Il est écrit à leur sujet: « Je lui ai déclaré [à Eli] que je veux punir sa maison à perpétuité, à cause du crime dont il a connaissance, et par lequel ses fils se sont rendus méprisables, sans qu'il les ait réprimés. C'est pourquoi je jure à la maison d'Elie que jamais le crime de la maison d'Elie ne sera expié, ni par des sacrifices ni par des offrandes » (I Samuel 3: 13, 14). Ce qui survint sur Silo est une illustration de ce qui frappera bientôt les religionistes de la « chrétienté ». Jérémie 7: 14 en témoigne: « Je traiterai la maison sur laquelle mon nom est invoqué, sur laquelle vous faites reposer votre confiance, et le lieu que j'ai donné à vous et à vos pères, de la même manière que j'ai traité Silo. »

36 Les écrits que laissèrent les apôtres inspirés soutiennent absolument la conclusion selon laquelle il n'y a pas de rançon pour ceux qui exercent l'iniquité sciemment et tourmentent intentionnellement les créatures qui prouvent leur fidélité au Seigneur en le servant de tout leur cœur (Hébreux 6: 4 à 6). « Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles [les adversaires]. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce? » (Hébreux 10: 26 à 29).

Premiers-nés

37 Le mot hébreu *pahda* a été rendu dans nos versions par « rançon », « racheter », « rachat ». Il signifie « relâcher, élargir, libérer ». Dans le texte d'Exode 13: 13 et 15, il est traduit par « racheter ». Jéhovah dit à Moïse: « Tu rachèteras avec un agneau tout premier-né de l'âne; et, si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras aussi tout premier-né de l'homme parmi tes fils... Comme Pharaon s'obstinait à ne point nous laisser aller, l'Eternel fit mourir tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des animaux. Voilà pourquoi j'offre en sacrifice à l'Eternel tout premier-né des mâles, et je rachète tout premier-né de mes fils. » Ceci montre que les premiers-nés des Israélites, en Egypte, furent rachetés ou délivrés de la mort causée par l'ange destructeur de Dieu, bien qu'aucun « prix équivalent » n'eût été fourni.

38 Lisons encore une fois ce qui est écrit à propos de l'homme qui possédait un bœuf ayant tué quelqu'un et était responsable du méfait: « Si on lui impose un prix [un prix d'expiation, une peine légale] pour se racheter, il donnera en rançon de sa vie tout ce qui lui sera imposé » (Exode 21: 30; *Synodale*). Dans ce cas, la rançon était le rachat de la condamnation à mort; au lieu de payer de sa vie, il s'acquittait en présentant une somme d'argent.

39 Nous ne trouvons rien dans l'image typique qui illustre ou prédise que Jéhovah ait pourvu à une rançon ou rédemption pour toutes les créatures humaines, voire même pour les impies, individuellement. Il faut donc en déduire que les hommes délibérément méchants ne seront pas relevés de la mort sous le règne millénaire de Christ. Voyons comment ou à qui, avant la venue de Jésus, la « rançon », la « rédemption » ou délivrance dont parle l'Ecriture sainte fut appliquée: A Israël (Jacob), comme le montrent Deutéronome 7: 8; 13: 5; 21: 8; Psaume 25: 22; I Chroniques 17: 21. A « ton héritage » (Deutéronome 9: 26). A David, qui était plongé dans l'adversité et la détresse (II Samuel 4: 9; I Rois 1: 29). A « mon âme » (Psaume 49: 16). A « mon âme » (aux créatures repentantes) (Job 33: 27, 28). A Christ Jésus (Psaume 69: 18 à 20). Au « reste » qui est déjà justifié, en raison de sa foi, par le sacrifice de Christ Jésus et qui a besoin maintenant d'être délivré du puissant ennemi, ainsi que l'expose Jérémie 15: 21: « Je te délivrerai [Dieu délivrera le « reste » représenté par Jérémie] de la main des méchants, je te sauverai [je t'ai racheté; *Young*, angl.] de la main des violents. »

40 Les textes ci-après concernent exclusivement les hommes qui, déjà auparavant, ont été rachetés par le sang précieux de Christ Jésus et ont, maintenant, l'espérance d'être libérés du pouvoir de l'ennemi: Esaïe 35: 10; Esaïe 51: 11; Esaïe 1: 27; Jérémie 31: 11, 12; Osée 13: 14. « Je les sifflerai [je leur adresserai mon cri d'appel; *Synodale*] et les rassemblerai [dans le temple, en Sion], car je les rachète [les délivre de Babylone, l'organisation de Satan], et ils multiplieront comme ils multipliaient » (Zacharie 10: 8).

Le retour à la vie

41 Une opinion que beaucoup ont admise est que l'Ecriture sainte garantit le « retour à la vie de tous les morts » à l'avènement de Christ et dans le cours de sa domination de mille ans (*Etudes des Ecritures*, tome 5, pages 500 à 508). A en juger d'après ce que l'on sait aujourd'hui, cette conclusion n'est appuyée ni par la raison ni par la Parole de Dieu. Nulle créature ne bénéficiera du sacrifice de la rançon, du prix de rachat, sans s'être au préalable montrée prête à profiter de tout son cœur de ce privilège. Il semble donc que Dieu ne ramènera de la tombe que ceux qui auraient pu avoir recours à la rançon et qui

l'auraient probablement fait s'ils avaient eu connaissance de la vérité; car la rançon n'est applicable qu'à ceux-là et non à quiconque n'a aucun désir d'être régénéré ou sauvé. Le don de Dieu n'est pas octroyé contre la volonté individuelle; il n'est pas imposé, personne n'est forcé de l'accepter.

42 Il faut garder à l'esprit le fait que l'attribut divin de la justice n'a rien à faire avec la rédemption de l'humanité par le sang de Christ Jésus. Si le principe de la justice seul avait été invoqué et appliqué, la race humaine entière devrait périr à cause du péché et de l'imperfection qui en est la conséquence. Ce qui entre en jeu ici, c'est l'amour. La miséricorde résulte de l'exercice de la bonté de Dieu. Du point de vue de la justice, Dieu n'a nulle obligation de racheter des hommes pécheurs, pas plus qu'il n'est tenu d'étendre sa miséricorde à toutes les créatures indifféremment, qu'elles la désirent et la recherchent ou non. Avec les deux fils d'Isaac, Jéhovah créa une image prophétique nous montrant sa connaissance anticipée de l'existence de cette classe d'humains qui cherchent le chemin de la justice et de la vie, comme aussi de celle qui suit une voie diamétralement opposée. Nous lisons: « ... Selon qu'il est écrit: J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü » (Romains 9: 13). « Jacob » est une figure de tous ceux qui cherchent le Seigneur, le trouvent, le servent avec fidélité et que Dieu aime. « Esaü » représente la catégorie des infidèles, de ceux qui dédaignent les bienveillantes dispositions divines en faveur de l'humanité. Dieu prévit et prédisit ces deux classes, car il est omniscient: « Toutes les œuvres de Dieu lui sont connues de toute éternité » (Actes 15: 18; *Ostervald*). Certainement qu'il connaissait déjà alors ces créatures humaines qui mépriseraient les bénédictions de la vie placées devant eux, aussi bien que celles qui recevraient avec joie ses dons miséricordieux. Il s'ensuit par conséquent qu'il n'aura pas compassion des hommes qui n'éprouvent ni le désir de le connaître et de connaître Christ Jésus, ni le désir de recevoir ses bienfaits par Christ; il ne leur imposera pas sa grâce. Ne pourrait-on pas objecter à cela que la pratique de la justice envers tous exigeait que Dieu contraignît tout le monde à accepter cette grâce, puisqu'il savait d'avance que les uns la repousseraient? Certes, non! Ce qui est bien et droit est juste et ce qui est arbitraire est injuste. La Parole inspirée de Dieu présente cet argument-ci: « Que dirons-nous donc? Y a-t-il en Dieu de l'injustice? Loin de là! Car il dit à Moïse: Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'ai compassion. Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde » (Romains 9: 14 à 16). Cette attestation est en rapport avec le défi jeté par le diable à la face de Jéhovah; par elle, Jéhovah révèle son dessein d'accorder sa grâce aux créatures qui prêtent l'oreille à son témoignage et fournissent la preuve de leur intégrité envers lui. La conception d'après laquelle Dieu serait contraint d'octroyer sa miséricorde à tous, parce qu'il est juste, est absurde et inadmissible. Prétendre que Dieu se trouve dans l'obligation, de par son équité, d'accorder à tous les hommes le bienfait du salut procédant du sacrifice de la rançon, est une fausse conception, car elle n'est soutenue ni par le bon-sens ni par l'Ecriture sainte. La pensée qu'il doit sauver tous les humains pour rendre manifeste sa suprématie est de même erronée et sans fondement d'aucune sorte. La provocation du diable souleva cette question: Dieu était-il en état de mettre sur la terre un homme qui lui restât fidèle en tous points, volontairement, lorsqu'il serait soumis à l'épreuve par lui, Satan? Ainsi que le prouvent abondamment les faits, Dieu a démasqué Satan, qui parut comme menteur, et démontré de façon irrécusable qu'il est le Tout-Puissant en ayant sur la terre, jusqu'en ce jour, des hommes qui ont conservé leur intégrité devant lui. A Armaguédon, il fera disparaître du monde tout ce que Satan a inventé et produit pour lutter contre lui et établira ainsi l'évidence indéniable de sa souveraineté. C'est pourquoi celui qui acceptera avec joie le don gratuit de Dieu sera béni et vivra. Il aura alors l'occasion de témoigner contre Satan dont le défi infâme déshonorait le nom et la parole de Dieu; il prouvera que Satan est menteur et que Dieu est véridique. Les hommes se sont mis eux-mêmes dans un grand embarras en adoptant la théorie qui fait de la rançon une question de justice.

43 Quand Dieu condamna Adam à la mort, la justice exigea que ce premier homme perdit la vie. Lorsqu'il fut retourné à la poussière d'où il avait été pris, la justice fut pleinement satisfaite. En ce qui le concerne, elle a été satisfaite pour toujours. La descendance adamique tomba à juste titre sous la condamnation à cause de l'hérédité. Toutefois, parce qu'elle n'avait pas été frappée par une sentence directe, Dieu pouvait logiquement la faire bénéficier de sa grâce. Il n'était plus question de satisfaire la justice; aussi la mort d'un autre homme parfait, de l'homme Jésus, ne visait-elle nullement à ce but. Si Jéhovah avait considéré le sacrifice de la vie parfaite de Christ Jésus comme une exigence de la justice, cela aurait signifié ou bien que le jugement prononcé sur Adam n'avait pas été intégralement exécuté, ou bien que le sang versé de Jésus était une double expiation, ce qui eût été incompatible avec les attributs divins et, par conséquent, impossible.

44 Considérons maintenant la chose au point de vue de l'amour: Jéhovah décida, avec un parfait désintéressement et, sans nul doute, avec l'assentiment de Jésus, que Jésus deviendrait un homme, qu'il donnerait sa vie et que cette vie humaine parfaite abandonnée serait l'équivalent de ce à quoi les descendants d'Adam auraient eu droit et qu'ils eussent dû recevoir de leur père. Depuis que cet équivalent ou contre-valeur — la vie humaine parfaite de Jésus et le droit qui s'y rattachait — a été présenté au ciel à Jéhovah Dieu, il constitue le prix du rachat de tous les droits perdus par les enfants d'Adam à cause du péché de leur père. Pour cette raison, ayant obtenu la vie comme créature spirituelle et abandonné son

droit à la vie humaine, Christ Jésus devint, par droit d'achat, le possesseur de tout membre de la race adamique qui se conformerait aux exigences de la loi divine, autrement dit, qui croirait en Dieu et en Christ Jésus, puis suivrait les règles établies et destinées à guider quiconque fait ce pas — celui de la foi. Le sacrifice rédempteur du Seigneur Jésus-Christ fut la valeur équivalant exactement à ce qu'Adam avait perdu. Toutefois il ne fournit pas une substitution pour Adam; il fut offert non pour satisfaire à la justice, mais pour être un prix de rachat. Jéhovah Dieu fait de Jésus le « Père éternel » (Esaïe 9: 6), ce qui veut dire qu'il le charge de donner la vie éternelle. A quelle condition les créatures la recevront-elles? A la condition de se soumettre aux prescriptions divines. Voilà pourquoi il est écrit que la vie est le don gratuit de Dieu en Jésus-Christ, notre Seigneur (Romains 6: 23). Un don ne peut être efficace que si le donateur et le bénéficiaire sont d'accord. En d'autres termes: L'offre du don doit être faite et celui à qui elle s'adresse doit être disposé à l'accepter. Il s'ensuit naturellement que pour les hommes auxquels on offre quelque chose, mais qui refusent ou manquent de l'accepter, le don ne peut avoir aucun effet. Le sacrifice de la rançon ne peut profiter qu'à ceux qui sollicitent ses bienfaits et qui les reçoivent avec joie.

[45] Ainsi que l'enseigne l'Ecriture, tous les hommes sont tombés sous la condamnation qui, en fin de compte, devrait les conduire à la mort si des dispositions n'avaient été prises pour leur rédemption (Romains 5: 12). Dans sa grâce, Dieu a préparé le chemin par lequel ils peuvent échapper à la mort et, partant, atteindre à la vie éternelle, chemin qu'il leur a aussi montré. Les hommes sont mis dans l'alternative de choisir: ou de rester sous la condamnation qui pèse justement sur eux, ou bien d'avoir recours à la bonté et la miséricorde de Dieu et s'efforcer de bénéficier de ses bienveillantes dispositions de salut pour obtenir la vie. Le chemin par où l'on fuit la mort, le chemin conduisant à la vie éternelle, passe par Christ Jésus. C'est Christ que Jéhovah a placé comme fondement et il n'y a pas d'autre nom que le sien par lequel la créature puisse recevoir la vie; il n'existe pas d'autre voie de salut. Seuls les hommes qui sont persuadés que ces mesures viennent de Dieu et que Christ Jésus est le chemin de la délivrance ont la possibilité d'être sauvés. Pendant les siècles écoulés, ces dispositions divines relatives à la vie ont été mises devant les yeux d'une foule d'humains qui les ont repoussées sciemment et volontairement. Ils sont morts dans leurs péchés, la condamnation étant demeurée sur eux. Selon la raison même, il n'est pas possible que Dieu les ramène de la tombe, qu'il leur donne une nouvelle occasion de refuser son offre miséricordieuse de leur octroyer la vie.

[46] Ce qui est exprimé ici n'est nullement en désaccord avec les paroles que, d'après les saintes Ecritures, Jean-Baptiste prononça au sujet de Jésus, savoir: « Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde » (Jean 1: 29). Cette déclaration expresse ne peut s'interpréter dans ce sens que Jésus ôterait le péché de tous les hommes du monde qui dédaignent de profiter de l'occasion favorable et choisissent la voie de l'iniquité conduisant inévitablement à la mort. Dans le passé il y eut beaucoup de ces hommes-là et il s'en trouve aujourd'hui également un grand nombre. Jésus a énoncé cette vérité formelle: « Car Dieu n'a point envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui. Celui qui croit en lui ne sera point condamné, mais celui qui ne croit point est déjà condamné, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu » (Jean 3: 17, 18; *Ostervald*).

[47] Quand Jésus séjournait sur la terre, il condamna sans merci les pharisiens et leurs associés religieux; il leur dit qu'ils étaient les rejetons du diable et méritaient la mort. Admettre que le sacrifice de la rançon soit applicable à de tels adversaires du Seigneur et de son Royaume serait nier la sincérité et la véracité du jugement porté sur eux par Jésus. La bonté et la grâce de Dieu s'étendent sur tous les humains qui croient spontanément en lui et le servent avec dévouement ainsi que son Fils bien-aimé Christ Jésus: « Que celui qui est sage prenne garde à ces choses et qu'il sache comprendre les bontés de l'Eternel! » (Psaume 107: 43; *Synodale*).

[48] Parmi la « chrétienté » se trouve une classe d'ecclésiastiques qui se tient pour sage et s'est rangée à cet avis de l'évêque de Birmingham: « L'histoire du péché et de la chute d'Adam et de la rédemption par Jésus-Christ est un mythe.» Ces gens-là sont connus comme de « hauts critiques ». Ils contestent au sang de Jésus une valeur quelconque. Ils auraient de bonnes occasions de connaître les mesures divines du salut; cependant ils les écartent intentionnellement et en entraînent d'autres dans la même erreur. Ces hauts critiques se donnent pour des prédicateurs de la justice; ils se confèrent des titres pompeux: « docteurs en théologie », « ecclésiastiques », « évêques » et d'autres encore. Ce sont des religionistes et des conducteurs des divers systèmes de la religion. A la Parole de Dieu ils ont substitué des doctrines d'hommes qui l'annulent (Matthieu 15: 6 à 9). Le monde doit décider s'il veut suivre ces guides humains d'organisations humaines ou accepter la Parole de Jéhovah, du Dieu tout-puissant, et du Seigneur Jésus-Christ. Quiconque s'en remet aux religionistes qui renient de cette manière la Parole divine demeure sous la condamnation venue sur les hommes par suite de l'hérédité et parce que la colère de Dieu pèse sur eux. Pour trouver la vie, il faut reporter tout son intérêt sur la Parole de Jéhovah et sur les exhortations de son Fils Christ Jésus plutôt que de prendre en considération les enseignements de ces sages du monde. Le passage suivant éclaire ce point par son exposé catégorique: « Celui qui croit au Fils a la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui » (Jean 3: 36). Toute la race étant sous la condamnation pour cause d'hérédité et Dieu ayant pourvu pour elle un unique moyen de se soustraire à cette con-

damnation, il est clair qu'il n'y a pas d'autre voie de salut. C'est pourquoi Jésus a dit: « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ » (Jean 17: 3). Ainsi donc, toute personne qui désire la vie éternelle s'appliquera certainement à se renseigner sur les conditions divines auxquelles elle doit se soumettre pour la recevoir.

(W.T. du 1er juin 1939.)

Trois jours en enfer

UNE TEMPETE sur la Méditerranée! Un homme à la mer! Ne va-t-on pas procéder à son sauvetage? Non! car c'est l'équipage du bateau lui-même qui, dans sa détresse, l'a jeté par-dessus bord. L'homme est Juif: c'est Jonas. Or, voici qu'un miracle s'accomplit: La fureur de la mer s'apaisa. Mais qu'advint-il du prophète Jonas? Lisons ce qui est relaté dans son livre: « L'Eternel fit venir un grand poisson pour engloutir Jonas, et Jonas fut dans le ventre du poisson trois jours et trois nuits » (Jonas 2: 1). Jéhovah ne créa pas sur place un grand poisson tout exprès pour lui faire avaler le prophète; il avait plutôt déterminé que tel poisson existant évidemment depuis longtemps remplirait un rôle dans cette image prophétique, et il le fit venir ou l'envoya à l'endroit voulu juste au bon moment. L'engloutissement de Jonas par ce poisson n'avait pas pour but de le châtier, mais bien plutôt de le sauver. Sans ce moyen de sauvetage, jamais Jonas ne fût parvenu vivant sur le rivage.

Au sujet d'un événement analogue, un prophète plus grand que lui a dit: « Car, de même que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, de même le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre » (Matthieu 12: 40). Jésus — c'est lui qui prononça ces paroles — n'aurait pu sortir de la tombe et revenir au pays des vivants si Dieu n'avait usé de sa toute-puissance en sa faveur, comme il l'avait fait pour Jonas en amenant le poisson à le déposer sur terre ferme.

Jonas, donc, resta trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson, et ce laps de temps eût suffi à l'engloutisseur pour digérer ou assimiler une créature humaine. Il fallait par conséquent une intervention miraculeuse pour le sauver, et Dieu accomplit ce miracle, révélant ainsi sa bonté envers son serviteur. Tandis qu'il voyageait de si extraordinaire façon, le prophète eut amplement le temps de méditer et il en profita sûrement. « Jonas, dans le ventre du poisson, pria l'Eternel, son Dieu. Il dit: Dans ma détresse, j'ai invoqué l'Eternel, et il m'a exaucé; du sein du séjour des morts j'ai crié, et tu as entendu ma voix » (Jonas 2: 2, 3). Dans la version *synodale,* comme dans celle d'*Ostervald,* nous lisons: « Du sein du sépulcre » j'ai crié, et dans diverses bibles étrangères: « du ventre de l'*enfer* »; « du sein du *shéol* »; « des profondeurs du tombeau ».

Séjour des morts, sépulcre, enfer, tombeau sont tous des termes par lesquels les traducteurs catholiques, protestants et juifs ont rendu le mot hébreu shéol. Qu'est-ce donc que l'« enfer », selon les saintes Ecritures? Si cet «enfer» avait été un lieu de « tourments éternels », Jonas n'aurait pu en sortir et n'en serait vraiment jamais sorti.

Il n'existe pas de lieu où les hommes ou les âmes soient torturés éternellement. Dieu n'est pas un ennemi, comme le clergé a coutume de le faire paraître. Il est amour. Quel bien pourrait-il résulter de la torture d'une créature de Jéhovah? Comment l'amour se manifesterait-il d'une telle façon? Comment, de plus, cette torture pourrait-elle s'accorder avec la loi que Dieu donna à Adam et qui stipulait que la mort serait le châtiment du péché? La doctrine des tourments éternels est une invention du diable. Il la fit répandre pour soutenir son premier mensonge, savoir: que la mort n'existe pas (voir Genèse 3: 4). Satan prévit que si l'homme croyait à une immortalité inhérente à l'âme, il devrait croire également que les méchants se trouvent quelque part où ils sont tourmentés. Il en conclut que s'il parvenait à lui faire adopter cette théorie d'un lieu créé par Dieu où l'âme est tourmentée à perpétuité, il réussirait à le détourner de Dieu et même à le pousser à le haïr. La doctrine des tourments éternels et celle de l'immortalité de l'âme ont pour objet de se confirmer l'une l'autre. Comme elles sont fausses toutes deux, elles doivent tomber toutes deux.

La Bible que nous possédons aujourd'hui est une traduction des textes originaux. L'« Ancien Testament » a été traduit de l'hébreu et le « Nouveau Testament » du grec. Le mot hébreu *shéol* de l'« Ancien Testament » et les mots grecs *hadès, géhenna* et *tartaros* du « Nouveau Testament » ont été rendus par « enfer » dans certaines versions. Dans la *version autorisée anglaise* ou version de *King James,* le mot *shéol* est rendu 31 fois par « tombe » ou « tombeau », 3 fois par « fosse » et 31 fois par « enfer ». Dans la version catholique anglaise de *Douay,* il l'est 62 fois par « enfer », une fois par « tombe » (III Rois 2: 9), une fois par « fosse » (Job 17: 16) et une fois par « mort » (Osée 13: 14). Dans la *version autorisée anglaise,* il n'a pas été traduit dans 65 cas. Dans la version catholique de Lemaistre de Saci, par exemple, le texte de I Rois 2: 6 [dans nos versions communes: I Samuel 2: 6] a été traduit ainsi: « C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie; qui conduit aux enfers et qui en retire », comme dans le cas de Jonas. Si *shéol* signifiait « tourments » dans un passage biblique, il devrait en être de même dans tous les autres. Quelques textes sont particulièrement propres à éclaircir le sujet:

Jacob ou Israël fut l'un des hommes qui eurent l'approbation de Dieu. Son fils Joseph ayant été vendu et emmené en Egypte, on lui laissa croire qu'il avait été tué. Ses autres fils et ses filles vinrent pour le consoler, mais il leur dit: « C'est en pleurant que je descendrai vers mon fils au séjour des morts [au *shéol Darby*] » (Genèse 37: 35). Plusieurs années après cet événement, la contrée où vivait Jacob fut éprouvée par la famine, ce qui l'obligea à envoyer ses fils en Egypte pour y chercher du blé. Là, ils trouvèrent Joseph qui leur ordonna de prier leur père de laisser venir avec eux, lorsqu'ils redescendraient, leur jeune

frère Benjamin. Jacob répondit à leur prière en ces termes: « Mon fils ne descendra point avec vous; car son frère [Joseph] est mort, et il [Benjamin] reste seul; s'il lui arrivait un malheur dans le voyage que vous allez faire, vous feriez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans le séjour des morts [*shéol*] » (Genèse 42: 38). Voir aussi Genèse 44: 29, 31.

Ici le mot *shéol* a été rendu diversement par séjour des morts, tombe, tombeau, sépulcre, et même par « lieu souterrain » (Bible allemande d'*Allioli*). La version catholique anglaise de *Douay* le rend par « enfer » avec ce commentaire marginal du prêtre: « enfer ou *limbo,* lieu où les âmes des justes étaient reçues avant la mort de notre Rédempteur. ... Les protestants le traduisent par «tombe », parce qu'ils ne veulent pas admettre que dans l'autre monde il existe une troisième place pour les âmes » (*Haydock*). Le clergé catholique romain tente ainsi par ses inventions mensongères à dissimuler les claires vérités bibliques. Parmi les écrivains des saintes Ecritures, il ne s'en trouve pas un seul, soit hébreu, soit chrétien, qui ait mentionné quelque part un lieu tel que ce « limbo ». C'est une conception qui n'a rien de chrétien et qui est par conséquent en contradiction avec la doctrine biblique selon laquelle l'âme cesse d'exister à la mort. Ezéchiel 18: 4, 20 affirme ceci: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » Les traducteurs protestants dont l'avis était qu'il n'existe que deux endroits où peuvent aller les âmes après la mort: le ciel ou alors un enfer où elles sont tourmentées éternellement, comprirent qu'ils ne pouvaient guère rendre le mot *shéol* par « enfer » dans des passages tels que Genèse 37: 35; 42: 38; 44: 29, 31, comme ils l'ont fait dans 31 autres textes, principalement dans des versions étrangères; car il eût été illogique de conclure que les cheveux blancs de Jacob aient pu subsister longtemps dans un enfer de feu et de soufre. Ce qui prouve qu'en parlant du *shéol* Jacob entendait la tombe et non pas un « limbo » spirituel, c'est qu'il dit que ses cheveux blancs y descendraient et qu'ils y descendirent réellement bien des années après, lorsque Joseph l'ensevelit (voir Genèse 50: 7 à 13). Certains traducteurs et reviseurs d'éditions modernes, en langues étrangères pour la plupart, ont simplement laissé *shéol* tel quel, sans doute dans l'intention de tromper par là les ignorants.

Passons maintenant au cas de Job, du pays d'Uts. Job était un homme de bien, approuvé de Dieu. Le diable s'étant vanté de pouvoir l'inciter à se départir de son entier dévouement envers Jéhovah et à aller jusqu'à le maudire, Jéhovah le laissa essayer. Satan, cependant, n'eut aucun succès, quoi qu'il fît. Job fut couvert du sommet de la tête à la plante des pieds par un ulcère malin, sa chair se putréfiait; ses voisins et ses amis se tournèrent contre lui et vinrent le railler. Sa femme elle-même l'abandonna et lui dit: « Maudis Dieu, et meurs! » Le pauvre Job n'avait personne qui le consolât. D'après la description que les prédicateurs font de l'enfer, Job, de son vivant, doit en avoir souffert tous les tourments. S'ils avait cru — comme les religionistes — que l'« enfer » était un lieu de tourments éternels, il aurait été étrange qu'il eût fait cette prière (Job 14: 13,; 17: 13):

« Ah! qu'il te plaise de m'enfermer dans le Cheol [dans l'enfer; version catholique de *Saci*], de me mettre à l'abri jusqu'à ce que ta colère soit passée, de me fixer un terme où tu te ressouviendrais de moi! » (Version juive de *Zadoc Kahn*). Plus loin Job ajoute: « C'est le séjour des morts [le Cheol; *Zadoc Kahn*] que j'attends pour demeure, c'est dans les ténèbres que je dresserai ma couche » (*Segond*). Il écrivit ces paroles inspiré par Jéhovah. Elles sont citées ici comme preuve de ce que le mot *Cheol* ou *shéol,* qui est rendu fréquemment par « enfer », a bien le sens de tombe, tombeau, sépulcre, autrement exprimé: de la condition du silence de la mort.

David, le roi oint de Dieu, à Jérusalem, fut une image typique de Christ Jésus. Au Psaume 16, verset 10, il dit: « Car tu n'abandonneras pas mon âme [dans l'enfer; *Saci*, Psaume 15: 10] au Cheol » (*Zadoc Kahn* et *Crampon*). Ce texte est cité par l'apôtre Pierre au chapitre 2 des Actes, versets 29 à 32, et appliqué spécialement au Seigneur Jésus. Il fournit la preuve que Jésus alla dans l'enfer biblique qui n'est autre que la tombe. Pierre s'exprima en ces mots: « Hommes frères, qu'il me soit permis de vous dire librement, au sujet du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre existe encore aujourd'hui parmi nous. Comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment de faire asseoir un de ses descendants sur son trône [à David], c'est la résurrection du Christ qu'il a prévue et annoncée, en disant qu'il ne serait pas abandonné dans le séjour des morts [dans l'enfer, *Saci;* grec: *hadès;* hébreu: *shéol, schéol* ou *Cheol* (selon l'orthographe des versions *Darby, Crampon* et *Zadoc Kahn*)] et que sa chair ne verrait pas la corruption. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité; nous en sommes tous témoins. »

Si l'enfer était un lieu de tourments éternels, Jésus y serait encore à la place du pécheur. Or, il en sortit au bout de trois jours. Il fut réveillé de la mort. « Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts » (I Corinthiens 15: 20). Les prédicateurs de la religion répliqueraient peut-être: « Jésus descendit dans l'enfer pour voir comment il y fait et pour en renseigner d'autres à ce sujet. » S'ils avaient raison, Jésus n'aurait pu faire ce voyage que muni d'un corps d'asbeste. Il est certain, d'ailleurs, que Jésus parla de l'enfer (voir dans les versions *Synodale, d'Ostervald,* de *Saci* les textes de Matthieu 11: 23; 16: 18; Apocalypse 1: 18; 6: 8; 20: 13, 14; dans les deux derniers, les versions *Synodale* et d'*Ostervald* ont « sépulcre » à la place d'« enfer »), et pourtant il n'a jamais dit que c'était un endroit où l'on est tourmenté perpétuellement. Luc 16: 19 à 31 a trait à une nation tombée dans l'infidélité après avoir été riche des faveurs de Jéhovah, et non pas à un homme en particulier.

Shéol (schéol, Cheol) a été traduit soit par tombe, fosse, sépulcre, séjour des morts, soit par gouffre, monde souterrain (versions étrangères) dans Nombres 16: 30, 33 et Job 17: 16 où le contexte expose clairement qu'il s'agit de l'état ou condition de mort.

Dans le « Nouveau Testament », le mot grec *hadès* est également rendu parfois par « enfer » dans certaines bibles protestantes et catholiques et a exactement le même sens que *shéol.* Il représente toujours la condition de la mort désignée par tombe, tombeau, sépulcre, séjour des morts et autres désignations. Voici

quelques passages à l'appui de cette assertion: Actes 2: 27, contenant dans l'original le terme *hadès,* est une citation de Psaume 16: 10 où paraît *shéol.* Matthieu 16: 18, où Jésus dit: « Les portes de l'enfer [*hadès*] ne prévaudront point contre elle [contre son Eglise] » (*Synodale, Ostervald, Saci).* Cet « enfer » est donc la condition de mort; les « portes » sont un symbole du chemin qui conduit à la tombe, à la mort. Le châtiment de la mort fut infligé à Adam à cause du péché et par voie d'hérédité la race humaine entière est née dans le péché; en conséquence, les « portes de l'enfer » ont été ouvertes à tous les hommes et aucun d'eux n'a pu s'élever contre elles.

Dieu fit de Jésus le Rédempteur et le Libérateur qui délivrerait l'humanité de la mort et du sépulcre. Jésus donna sa vie afin que ceux qui croient en lui et lui obéissent ne périssent pas, mais puissent vivre. Selon le Psaume 16 et Actes 2: 27 à 32, Jésus mourut et alla dans le *hadès* ou *shéol,* « l'enfer », mais n'y resta cependant pas. Etant le Christ, il est le Chef et le fondement de l'Eglise; l'enfer ne prévalut point contre lui, car Jéhovah Dieu le réveilla de la mort au troisième jour comme, des siècles auparavant, il avait fait sortir Jonas du « ventre de l'enfer ». (Lire Actes 10: 40.) Ainsi que le relate Apocalypse 1: 18, Jésus dit alors: « Je suis ... le Vivant; j'ai été mort, et voici que je suis vivant aux siècles des siècles; je tiens les clefs de la mort et de l'enfer [du *hadès*] (*Crampon*). « Jésus-Christ remporta une victoire complète sur la mort et l'enfer. Le fait qu'il en a les clefs, selon son affirmation, signifie que la puissance de délivrer de la mort et du sépulcre les rachetés de l'humanité lui a été conférée. Des fidèles qui suivent ses traces jusqu'à une mort sacrificatoire, il dit qu'ils sont « heureux et saints », car « la seconde mort n'a pas de pouvoir sur eux » (Apocalypse 20: 6). Cela prouve de manière irréfutable que l'enfer n'aurait jamais la victoire sur le Christ, Tête et membres, c'est-à-dire sur l'Eglise. A leur résurrection, ces membres sont dotés de l'immortalité; ainsi ils seront à toujours à l'abri du danger de la mort (I Corinthiens 15: 51 à 54).

Nous lisons dans l'Apocalypse, 20: 13: « La mort et le séjour des morts [l'enfer; *Crampon* et *Saci*] rendirent les morts qui étaient en eux. » Ces divers dénominatifs sont, comme on l'a vu, la traduction de *hadès* dont le sens est équivalent à celui de *shéol* et désigne incontestablement le sépulcre, qui, à la résurrection générale, rendra ses morts. Il est manifeste que le *hadès* n'est pas un lieu de tourments éternels, car si des créatures s'y trouvaient pour toujours, elles ne pourraient en être délivrées. Notons aussi qu'il n'est pas indiqué dans ce verset que l'enfer rendra les *vivants,* mais bien les *morts.* « Car, puisque la mort est venue par un homme, c'est aussi par un homme qu'est venue la résurrection des morts. Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous [les rachetés] revivront en Christ » (I Corinthiens 15: 21, 22).

(W.T. du 1er juin 1939.)

Expériences dans le champ du Seigneur

Comment deux jeunes garçons s'y prennent

« L'un a quinze ans, l'autre en a treize, et tous deux sont des témoins réguliers. L'aîné présente la carte de témoignage et pendant que la personne la lit, le cadet apprête le gramophone. Un jour ils ont placé quinze livres reliés et quarante brochures. — Une jeune fille était tourmentée par la pensée que si elle prenait position pour la vérité, elle ne pourrait plus se livrer au plaisir de la danse ou à d'autres divertissements. Mais voici qu'après avoir pris part quelques fois au service de porte en porte, elle avoue que ce qui l'amusait auparavant ne la tente plus, le service du témoignage étant une grande excursion toujours renouvelée. »

Une assemblée dans le Nord de la province de Saskatchewan (Canada)

« Cette assemblée fut tenue dans une ferme. Onze voitures attelées chacune de deux chevaux avaient été offertes pour le service. Toutes se mirent en route ce dimanche-là et les proclamateurs laissèrent parmi le peuple un grand nombre de livres et de brochures. Ce fut un spectacle digne d'intérêt que celui de ces vingt-deux chevaux emmenant les messagers du Royaume dans la campagne par une neige abondante. Dans cette contrée il fait parfois un froid excessif. — Un négociant auquel je présentais notre « offre spéciale » étant trop occupé pour écouter le gramophone, je lui montrai un exemplaire de *La Tour de Garde,* lui parlai de son contenu et lui dis qu'il pouvait en recevoir deux par mois pendant une année entière; puis je le priai de lire lui-même un passage que je lui indiquais à la page 145 du livre *Ennemis* que je lui tendais ouvert. J'attirai son attention sur le chapitre consacré au « Chant de la prostituée »; je lui mis entre les mains la brochure *Face aux Réalités* en l'invitant à lire la page 22. Il me demanda alors: „Combien m'avez-vous dit que cela faisait: Le livre *Ennemis* à lui seul vaut déjà le prix de l'abonnement." Il me remit aussitôt 1 $ 50 (valeur canadienne) et je remplis la fiche pour son abonnement.»

« Un moyen que je dois posséder »

« Sur l'avis du bureau de Berne je me rendis, avec mon petit gramophone, chez un monsieur qui avait commandé à la Société quelques brochures. Ce monsieur me dit, après avoir bien écouté et accepté le témoignage rendu par les disques: „Je connais une dame qui s'intéressera certainement à ces causeries; je vous engage à lui rendre visite."

Deux semaines plus tard, j'y allai, accompagné par ma fille. Cette dame, d'un certain âge déjà, nous reçut aimablement et nous fit entrer au salon. Nous vîmes, sur une table, une grande Bible ouverte; nous comprîmes donc que nous avions à faire à une personne qui connaissait les saintes Ecritures. Sur une étagère nous découvrîmes en outre les livres *Richesses* et *Gouvernement,* en anglais.

Je lui exposai la cause et le but de ma visite et elle fut heureuse d'écouter le premier disque „La Bible" et „Jésus". Ce témoignage la ravit. „C'est le message de la vérité, dégagé de toute personnalité", dit-elle. „C'est un moyen que je dois posséder pour rendre témoignage du nom de Dieu. J'ai de nombreuses connaissances qui écouteront plus volontiers cette parole enregistrée que la mienne." Elle me demanda ce que coûtaient le petit gramophone et les disques. Le prix modique que je lui indiquai la surprit. Elle exprima sa joie en disant que c'était un véritable cadeau. „Procurez--moi un gramophone et une série de disques." Je croyais rêver lorsqu'elle me prit encore les livres *Prophétie* et *Ennemis.*

Sur ces entrefaites, l'une de ses connaissances vint lui rendre visite et fut également invitée à écouter quelques disques. Qu'elle ne fut pas sa joie à l'ouïe de ce témoignage! Je n'avais nullement besoin de défendre la cause de la vérité. Après avoir reçu quelques renseignements, elle se décida aussi à commander un petit gramophone avec une série de disques.

Je n'ai pas besoin de dire que ma joie fut très grande. Le monsieur que j'avais visité quinze jours auparavant avait reçu de la dame chez laquelle je me trouvai quelques écrits qu'elle tenait elle-même de proclamateurs venus à sa porte.

Des frères et sœurs penseront peut-être que c'est là un cas exceptionnel. Je ne le crois pas, c'est pourquoi je le signale. Je n'eus pas à faire emploi de mes connaissances en matière biblique pour ce témoignage et n'importe qui aurait pu le rendre. C'est ce détail que je tiens à souligner pour encourager ceux qui pensent qu'il faut en savoir long pour effectuer des visites avec le gramophone. Quelqu'un a écrit, un autre a semé, un troisième a arrosé et le Seigneur a donné la croissance; ainsi, ce beau résultat n'est pas dû à une seule personne.

Souvenons-nous des promesses du Seigneur et prions-le de nous accorder des occasions de service. Il nous répondra certainement.

Comme mes forces physiques sont précaires, je suis heureux de savoir que le Seigneur se manifeste souvent par notre faiblesse; la gloire lui revient toujours. — II Corinthiens 12: 7 à 10. »

Une semaine de cinq jours ouvrables

« Un serviteur de groupe possesseur de plus de 16 hectares de plantations de légumes a remplacé par des Jonadabs, au cours de ces trois derniers mois, tous les journaliers qu'il avait. Il se trouve ainsi qu'avec lui ils sont là sept proclamateurs du Royaume auxquels d'autres viendront encore se joindre au début de la forte saison. Dans l'une de leurs réunions, ils adoptèrent ce programme: Cinq jours par semaine, travail dans les plantations, et deux jours, ainsi que tous les soirs, activité dans le champ de la proclamation du Royaume. — Nulle part ailleurs je n'ai vu une „famille" plus heureuse. — Nulle part non plus je n'ai vu autant de Jonadabs „en formation", si l'on peut s'exprimer ainsi, que dans leur territoire. »

Dans une blanchisserie on m'aide à effectuer mes 60 heures

« Je m'étais présenté chez M. et Mme Z. qui possèdent une modeste blanchisserie. Quand je leur eus fait entendre les causeries „Instruction" et „Miracles" (en anglais), ils m'annoncèrent qu'ils avaient déjà entendu le Juge Rutherford, qu'ils écoutaient parfois ses discours radiophoniques et avaient lu plusieurs de ses livres. Je leur demandai s'il leur plairait d'entendre ses dernières causeries et là-dessus ils m'invitèrent à revenir. A ma seconde visite, je fis tourner le disque „Fascisme ou Liberté". Sans que j'eusse besoin de dire la moindre des choses, ils me prièrent de les abonner à *La Tour de Garde* et prirent le livre *Ennemis* et la brochure *Face aux Réalités.* Une autre fois j'allai chez eux avec les causeries „Face aux Réalités" et „Remplissez la terre". A ma plus récente visite j'entrepris avec eux une étude-modèle avec „Dévoilées". Au moment où je m'apprêtais à les quitter, Mme Z. me dit: „Mon mari et moi avons discuté à votre sujet. Nous voudrions vous aider d'une manière ou d'une autre. Nous sommes obligés de travailler dans notre blanchisserie du matin au soir pour gagner notre vie et payer notre installation. Aussi avons-nous décidé que nous blanchirions votre linge afin que vous puissiez gagner du temps." Il va sans dire que j'acceptai cette offre généreuse. Je leur suggérai en outre l'idée de prendre quelques brochures *Face aux Réalités* pour les distribuer à leurs clients, ce qu'ils firent volontiers. J'espère qu'il me sera bientôt possible de leur aider à prendre part au service de la proclamation. Lorsque la Tour de Garde parla des 60 heures de service par mois, je pensai: „Bien! seulement je n'y parviendrai pas; mes devoirs de famille sont bien trop lourds pour cela!" Or, dans la réunion de service qui suivit, le serviteur du groupe exprima entre autres cette pensée: „Le Seigneur ne nous donne pas à faire quelque chose qui soit impossible" (Psaume 29: 11). Déjà le mois dernier j'ai pu consacrer au travail dix heures de plus qu'à l'ordinaire. Comme, en outre, j'ai l'occasion de passer toute une journée dans le champ du Royaume, je constate qu'atteindre les 60 heures n'est pas impossible, comme je l'avais d'abord supposé. Si nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons, le Seigneur nous ouvre la voie et dirige les circonstances en notre faveur. »

Des catholiques de langue française assistent à une étude-modèle

« Envoyez-moi d'urgence, je vous prie, vingt exemplaires français de la brochure *Dévoilées.* J'en aurai besoin samedi soir lors d'une étude-modèle. L'œuvre des visites complémentaires progresse à grand pas. A Palmer (Massachusetts, E.-U.), nous avons déjà un groupe de 15 à 25 intéressés et ce nombre s'accroîtra encore. Ces personnes ont à parcourir une distance de 12 à 20 km. pour assister à l'étude. Les uns sont déjà des proclamateurs. Il en est de même à Aldenville. L'„œuvre étrange" du Seigneur est cause qu'en cette ville les prêtres catholiques français hurlent, car leurs „pâturages sont dévastés". Pour nuire à notre activité, ces ecclésiastiques disent aux gens qu'ils

peuvent se procurer des bibles auprès d'eux et qu'ils ne devraient rien acheter aux témoins de Jéhovah. Mais depuis qu'ils vendent des bibles au peuple, l'exploitation qu'ils font du „purgatoire", de la doctrine de l'immortalité de l'âme et autres, est encore mieux dévoilée. La vérité se répand parmi la population de langue française comme une traînée de poudre. Aussitôt que de nouveaux intéressés ont été éclairés par une première visite, ils se mettent à raconter à d'autres ce qu'ils ont appris et amènent ces derniers à nos études. »

Il croyait que personne ne s'intéressait au message

« Un proclamateur habitant une petite ville avait cru qu'il y était seul à aimer la vérité. Quand l'importance de l'œuvre des visites complémentaires eut été soulignée, il se décida à entreprendre ces visites. A ceux qui se montraient disposés à écouter il faisait entendre la causerie enregistrée „Face aux Réalités" et d'autres. A son grand étonnement, il constate maintenant que deux familles dont les membres étaient auparavant des piliers d'église considérés témoignent d'un profond intérêt pour le message du Royaume. Il s'ensuit qu'aujourd'hui ce proclamateur a plus de travail qu'il ne l'avait supposé. »

La persévérance récompensée

« Une dame avait reçu des mains d'un proclamateur, dans le courant d'une période spéciale de témoignage, une série de six livres reliés. Quelque temps après elle fréquenta nos réunions, puis un beau jour on ne la vit plus. Bien que je me fusse rendu plusieurs fois à sa demeure, je ne parvins pas à la rencontrer. Finalement, la semaine dernière, je trouvai son logis vide. Je m'informai d'elle chez le voisin et appris ainsi qu'elle avait été malade et qu'on l'avait mise à la porte, mais qu'elle avait laissé sa nouvelle adresse. Hier je me suis mis à sa recherche; elle était chez elle. Je lui expliquai que j'avais tenu à la voir surtout parce que je savais qu'elle avait traversé de pénibles circonstances. A cela elle répondit: „Oui, c'est vrai, j'ai été durement éprouvée et je ne sais vraiment pas comment j'aurais supporté toutes ces difficultés si je n'avais eu en ma possession ces livres merveilleux. Ils renferment la vérité et le Seigneur me les a envoyés juste au bon moment. J'en ai fini avec la religion; désormais je suivrai la vérité." L'expérience que j'ai faite là est qu'il vaut la peine d'user de persévérance dans le service des visites complémentaires. »

Où rien ne réussit, essayez du gramophone!

«... Lorsque ces personnes furent invitées à assister aux études de *La Tour de Garde*, elles y vinrent une fois. Comme elles ne reparurent pas, je m'arrêtai un jour chez elles en revenant du service. Le cultivateur et sa femme étaient occupés à traire. J'entrai en conversation avec eux. „Voilà, nous sommes retournés à l'église! Le pasteur est venu ici, etc..." Je fis tout mon possible pour les éclairer, je parlai une demi-heure au moins, mais en vain. Je tâchai d'obtenir la permission de faire avec eux une étude-modèle sans mieux réussir. Comme ils avaient fini de traire, je leur demandai s'ils ne voulaient pas entendre un disque. Ils acquiescèrent et nous entrâmes dans la maison. Je mis les causeries „Miracles" et „Instruction" (en anglais), après quoi je posai sur la table un exemplaire de *La Tour de Garde*, le livre *Ennemis* et la brochure *Face aux Réalités*, rangeai mon gramophone, me préparant à partir. Le mari me dit alors: „Oui, je pense que nous prenons *La Tour de Garde*." Nous nous entendîmes pour faire ensemble une étude-modèle que nous tînmes en effet la semaine suivante. Je leur laissai mon ancien grand gramophone avec des disques. Maintenant ils assistent tous deux à nos études. »

Comment le soutien d'une famille parvient à gagner du temps

« Pour subvenir aux besoins de ma famille je travaille de sept heures et demie du matin à cinq du soir. Ensuite, je me joins généralement à un groupe de dix à douze jeunes témoins qui, une fois la tâche journalière accomplie, le vendredi excepté, s'en vont avec le serviteur local, par camion, passer deux ou trois heures à l'œuvre du témoignage. Pendant la période d'action avec les volumes de *Justification*, il m'arriva de placer 14 livres, 3 brochures et de convenir de 3 visites complémentaires dans quatre maisons qui se suivaient. Lors de la campagne *La Tour de Garde*, je suis retourné chez ces personnes. J'ai gagné là deux nouveaux abonnés et en aurai un troisième à ma prochaine visite. Dès que je le pourrai (car mon temps est très rempli par les visites complémentaires), j'irai les trouver avec une série de disques et organiserai une étude-modèle. Ces intéressés font preuve d'un esprit sain. — Je consacre autant d'heures que possible à l'œuvre du Seigneur, car c'est elle qui vient en premier lieu en toute occasion. Bien que je travaille presque chaque semaine 44 heures pour l'entretien de ma famille, je me suis fixé comme but les 60 heures et espère l'atteindre, avec l'aide du Seigneur. Je sais que le Seigneur nous a véritablement bénis par le moyen du gramophone et des visites complémentaires.